



Modalités et conditions

QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Les présentes Modalités et conditions du programme ValuMax Ultramar sont valables en date du [DATE].

Le programme ValuMax Ultramar (le « Programme ») est un programme de rabais instantanés, de récompenses et de fidélisation dont la gestion est assurée par Corporation Pétroles Parkland (« Parkland »). Le Programme n'est en vigueur que dans les stations-service Ultramar participantes et dans les commerces de fournisseurs indépendants autorisés par Parkland à offrir ou à appliquer des rabais instantanés ValuMax Ultramar. Pour obtenir une liste à jour des emplacements participants, vous pouvez visiter le site Web du Programme à l'adresse ultramar.ca/en/atlantic/service-stations/valumax (le « Site Web de ValuMax ») ou communiquer avec le service à la clientèle de Ultramar de l'une ou l'autre des façons indiquées à la rubrique « Pour communiquer avec nous » ci-dessous.

En utilisant une carte ValuMax Ultramar, vous reconnaissez avoir lu et compris les présentes Modalités et conditions.

PARTICIPATION

Pour participer au Programme, vous pouvez vous procurer une carte ValuMax Ultramar (la « Carte ») en faisant une demande auprès d'un employé de l'une ou l'autre des stations-service Ultramar participantes. La personne (le « Participant ») qui recevra la Carte sera réputée être son titulaire autorisé.

La participation d'un Participant au Programme est à l'entière appréciation de Parkland.

La Carte ValuMax Ultramar n'est pas une carte de crédit, mais bien une carte de fidélisation offrant des rabais instantanés ValuMax. La Carte ValuMax Ultramar appartient à Parkland. Elle peut être révoquée à tout moment par Parkland, à son entière appréciation, sans qu'aucune compensation soit versée au Participant.

ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible à titre de Participant du Programme, vous devez être âgé d'au moins seize (16) ans et être un résident autorisé de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse ou de l'Île-du-Prince-Édouard, au Canada, au moment de la participation.

Seules des personnes physiques peuvent devenir des Participants du Programme. Les sociétés, les entreprises et les sociétés de personnes ne peuvent pas devenir des Participants.

Parkland n'est pas responsable des conséquences pouvant résulter des communications qui n'ont pas été acheminées correctement.

RABAIS INSTANTANÉS VALUMAX

Lorsqu'une Carte est activée, chaque achat admissible d'essence et de diesel effectué à une station-service Ultramar participante permet au Participant d'obtenir des rabais instantanés ValuMax selon la grille ci-dessous.

	Ordinaire, Plus et Diesel	Suprême
Pour les 25 premiers litres	1 ¢/litre de rabais	1 ¢/litre de rabais
Pour les 10 litres suivants (plus de 25 L jusqu'à 35 L)	2 ¢/litre de rabais	2 ¢/litre de rabais
Pour les litres additionnels (plus de 35 L)	3 ¢/litre de rabais	4 ¢/litre de rabais

Chaque client se verra attribuer un seul numéro de compte ValuMax et ne pourra détenir qu'une seule Carte ValuMax Ultramar.

Les Participants doivent présenter leur Carte pour obtenir des rabais instantanés ValuMax sur les achats avant de régler le prix de l'opération. Si un Participant omet de présenter sa Carte au moment de l'achat, les rabais instantanés ValuMax ne seront pas obtenus de façon rétroactive. Les rabais instantanés ValuMax ne peuvent être obtenus qu'au moment d'un achat réel, sur présentation d'une Carte ValuMax.

Les rabais instantanés ValuMax seront obtenus conformément aux présentes Modalités et conditions et affichés sur le site Web de ValuMax. Advenant toute différence entre la grille des rabais instantanés ValuMax publiée dans les présentes Modalités et conditions et une grille de rabais instantanés ValuMax

publiée à tout autre endroit, la grille figurant dans les présentes Modalités et conditions s'appliquera.

Aucun montant maximal de rabais instantanés ValuMax ne s'applique pour un achat d'essence effectué dans le cadre d'une opération donnée.

La grille de rabais instantanés ValuMax pourra être modifiée à l'occasion lorsque des promotions spéciales seront en vigueur. Les modifications apportées à la grille de rabais instantanés ValuMax relativement à ces promotions spéciales seront affichées sur le Site Web de ValuMax.

Les rabais instantanés ValuMax s'appliquent aux achats d'essence effectués aux stations-service Ultramar participantes seulement et ils ne s'appliquent pas aux achats de produits.

Parkland se réserve le droit, à son entière appréciation, de prendre les mesures ou les décisions nécessaires pour protéger l'intégrité du Programme ValuMax.

Dans les présentes Modalités et conditions, tous les montants sont libellés en dollars canadiens.

Les rabais instantanés ValuMax n'ont aucune valeur, sauf s'ils s'appliquent à l'achat d'essence vendue dans les emplacements Ultramar participants.

En participant au Programme, le Participant dégage et exonère de toute responsabilité Parkland, les membres de son groupe, ses filiales, ses agences publicitaires et promotionnelles, ses partenaires et ses fournisseurs, ainsi que leurs administrateurs, leurs dirigeants, leurs employés et leurs droits respectifs à l'égard de toutes les réclamations et de toutes les responsabilités découlant de l'exploitation du Programme ou qui s'y rattachent. Les Participants acceptent l'entière responsabilité de toute blessure ou de tout dommage causé, ou réputé

avoir été causé, par la participation au Programme ou par l'utilisation ou la réclamation de rabais instantanés ValuMax. Parkland n'est aucunement responsable des incidences fiscales éventuelles pour un Participant qui pourraient découler de sa participation au Programme.

CARTE VALUMAX PERDUE OU VOLÉE

Advenant la perte ou le vol d'une Carte avant le 23 juin 2020, une nouvelle Carte sera remise sur demande au Participant dans toute station-service Ultramar participante.

CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

Ultramar ne recueille aucun renseignement personnel lié au Programme. La politique de confidentialité qui régit le Programme ValuMax Ultramar peut être consultée à l'adresse suivante : parkland.ca/fr/conditions-dutilisation.

FIN DU PROGRAMME VALUMAX

Le Programme ValuMax Ultramar prendra fin à 23 h 59 min 59 s (heure normale de l'Est) le 31 août 2020 (la « Date de fin »).

DROITS RÉSERVÉS

Parkland se réserve le droit de prolonger la durée du Programme au-delà de la Date de fin ou d'y mettre fin à tout moment avant cette date en publiant une mise à jour des Modalités et conditions de ValuMax Ultramar sur le Site Web de ValuMax. Dès que la mise à jour des Modalités et conditions de ValuMax sera publiée sur le Site Web de ValuMax, la nouvelle Date de fin qui figurera dans cette mise à jour entrera immédiatement en vigueur.

Parkland pourra modifier l'un ou l'autre des éléments suivants : les Modalités et conditions, les grilles de rabais instantanés ValuMax, les avantages ou les procédures à tout moment en publiant une mise à jour des Modalités et conditions sur le Site Web de ValuMax. Dès qu'elle sera publiée sur le Site Web de ValuMax, la mise à jour des Modalités et conditions régira automatiquement le Programme.

Si Parkland est incapable d'exploiter le Programme de la façon décrite dans les présentes Modalités et conditions pour une raison indépendante de sa volonté, dans une mesure raisonnable, le Programme pourra être restreint, modifié, suspendu ou résilié sans préavis, et Ultramar pourra restreindre, modifier, suspendre ou résilier l'un ou l'autre des aspects du Programme sans préavis pour quelque raison que ce soit. Si le Programme est restreint, modifié, suspendu ou résilié, Parkland sera exonérée de toute responsabilité envers les Participants. Chaque Participant dégage Ultramar de toute responsabilité en ce qui a trait à une réclamation éventuelle de la part du Participant relativement à la suspension ou à la résiliation de son compte, ainsi qu'à toute restriction, à toute modification, à toute suspension ou à toute résiliation du Programme.

Parkland n'est nullement responsable des erreurs ou des omissions éventuelles de quelque nature que ce soit dans les présentes Modalités et conditions ou qui découlent d'une défaillance mécanique ou technologique ou d'une erreur humaine, qu'elles soient causées par Parkland, par ses employés, par ses mandataires ou par toute autre personne ou entité, ou pour toute autre raison indépendante de la volonté de Parkland.

Tout défaut de se conformer aux présentes Modalités et conditions, toute violation des présentes Modalités et conditions, toute activité frauduleuse qui s'y rapporte ou tout manquement aux présentes Modalités et conditions de quelque façon que ce soit pourrait entraîner la restriction, la suspension ou la

résiliation du compte ValuMax d'un Participant sans compensation ni préavis, à l'entière appréciation de Parkland.

Le Programme et les présentes Modalités et conditions sont exclusivement régis et interprétés conformément aux lois de la province de l'Ontario, au Canada, et aux lois fédérales du Canada qui s'y appliquent. Tout litige découlant des présentes sera jugé exclusivement devant le tribunal compétent dans la province de l'Ontario, au Canada.

POUR COMMUNIQUER AVEC NOUS

Vous pouvez communiquer avec Parkland pour toute question relative au Programme à tout moment aux coordonnées suivantes :

- Par courriel, à l'adresse suivante : CustomerUltramar@parkland.ca
- Par téléphone, auprès du service à la clientèle de Ultramar, au numéro de téléphone suivant : 1-800-363-6949
- Par la poste, à l'adresse suivante :
 - Service à la clientèle de ValuMax Ultramar
 - Corporation Pétroles Parkland
 - 1155, Boulevard René-Lévesque Ouest
 - Bureau 3200
 - Montréal (Québec) H3B 0C9

La dénomination « Ultramar » est une marque de commerce enregistrée d'Énergie Valero Inc., utilisée aux termes d'une licence.